

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 107

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on comprend l'économie générale de cet article qui est de lutter contre les déserts médicaux, on peut s'interroger cependant sur la méthode employée.

En effet, cet article vise à "consolider" le 3e cycle de formation des médecins généralistes par une 4e année en vue de réaliser des stages en pratique ambulatoire. L'argument affiché est de considérer que cette absence de phase de consolidation serait vue comme une lacune qui ne favorise pas une installation immédiate en sortie de scolarité. En réalité, il s'agit de tenter de pallier la désertification médicale de nombreuses zones de notre territoire puisque ces stages seront proposés en priorité dans des zones où la démographie médicale est sous-dense.

Or, de nombreux étudiants en médecine ont la sensation d'être les « rustines » d'un système de santé en ruines.

À l'heure où un interne se suicide tous les 18 jours, il serait préférable de repenser en profondeur notre système de santé au lieu de pousser plus encore à bout des étudiants en médecine épuisés et sous-payés.